



Stains, le 18 juin 2020

Aux parents et élèves du Collège

Objet : reprise des cours le 22 juin

Chers élèves et parents,

Suite à l'annonce du Président de la République dimanche, tous les collèges de métropole seront à nouveau ouverts lundi prochain 22 JUIN dans le cadre du nouveau protocole sanitaire de l'Education Nationale (reçu hier.)

⇒ **en 6^{ème} et 5^{ème}** : Reprise des cours pour tous les élèves : Tous les professeurs assurant leurs cours au collège, l'enseignement à distance ne sera plus assuré dans ces niveaux.

⇒ **en 4^{ème} et 3^{ème}** : Poursuite des cours avec les collégiens déjà revenus au collège, avec la **possibilité d'accueillir les nouveaux élèves** dont les familles en auront fait la demande par mail avant vendredi 19 juin à 15 h à collegestains@stemarie-stvincent.fr . Places limitées du fait de la taille des classes. L'enseignement à distance ne sera que très partiellement assuré, les professeurs étant tous en classe.

⇒ **Retour aux horaires habituels** selon les emplois du temps en vigueur début mars les lundis, mardis, jeudis et vendredis (pas de cours les mercredis matins réservés aux conseils de classe.)

⇒ **Restauration** : Seuls les élèves inscrits comme Demi-Pensionnaires à l'année recevront un repas au Self sous la forme d'un panier-repas. (Pas de repas occasionnels)

⇒ il n'y aura plus de changements d'ici à la fin de l'année scolaire : **les élèves absents lundi prochain ne seront plus admis au collège les jours suivants.**

⇒ **l'étude du soir redevient possible jusqu'à 17h30.** De même, une permanence sera assurée le mercredi matin pour les élèves dont les parents le souhaiteraient.

⇒ **L'Association Sportive** ne reprendra pas ses activités d'ici à la fin de l'année.

⇒ **La fin des cours est programmée le jeudi 2 juillet au soir.** (Journée pédagogique pour les professeurs le 3 juillet.) Les livres seront rendus les derniers jours de classe.

Vous, parents d'élèves jouez un rôle essentiel dans le retour de vos enfants au collège en sécurité et vous engagez :

- à ne pas mettre vos enfants au collège en cas d'apparition de symptômes évoquant une Covid-19 chez l'élève ou dans votre famille.
- à prendre la température de votre enfant avant le départ pour l'établissement.
En cas de symptôme ou de fièvre (38°C ou plus), l'enfant ne doit pas se rendre à l'établissement.

Veuillez prendre connaissance des extraits du nouveau protocole sanitaire joint à ce courrier.

Pour l'équipe éducative,

Olivier FETET

chef d'établissement



**Extraits du PROTOCOLE SANITAIRE pour la reprise du 22 juin
à connaître et expliquer à vos enfants**

1. Le maintien de la distanciation physique

Dans les collèges, le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs.

Si la configuration des salles de classe ne permet pas de respecter la distanciation physique d'au moins un mètre, les effectifs des classes sont limités.

2. L'application des gestes barrière

Les gestes barrière doivent être appliqués en permanence, partout, et par tout le monde.



a. Le lavage des mains

Le lavage des mains doit être réalisé

- A l'arrivée dans l'établissement ;
- Avant et après chaque repas ;
- Avant et après les récréations ;
- Après être allé aux toilettes ;
- Après s'être mouché, avoir toussé, avoir éternué ;
- Le soir avant de rentrer chez soi et dès l'arrivée au domicile.
-

En plus des distributeurs de savon liquide dans les lavabos des blocs sanitaires, des distributeurs de Gel Hydro Alcooliques ont été installés à l'entrée du collège et dans toutes les salles occupées par les élèves.

b. Le port du masque

Le port du masque « grand public » est obligatoire

- Pour les personnels

Uniquement s'ils devaient se trouver à une distance d'au moins un mètre des élèves.

- Pour les élèves lors de leurs déplacements

Il appartient aux parents de fournir des masques à leurs enfants, un au minimum par demi-journée de classe.

c. La ventilation des classes et autres locaux

L'aération des locaux est fréquemment réalisée et dure au moins 15 minutes à chaque fois

3. La limitation du brassage des élèves

L'objectif est de limiter les croisements entre élèves de classes différentes ou de niveaux différents. Les récréations sont organisées, en tenant compte des recommandations relatives à la distanciation et aux gestes barrière :

- les 6^{ème} et 5^{ème} dans la cour du collège
- les 4^{ème} et 3^{ème} dans la cour du lycée

4. Le nettoyage et la désinfection des locaux et matériels

Notre prestataire, la société 3G SERVICES, assure dans le respect des normes sanitaires le nettoyage quotidien de l'ensemble des locaux utilisés.

5. Restauration

Des repas froids sont livrés chaque jour par la Société ELIOR dans des conditionnements individuels, couverts à usage unique et bouteille individuelle d'eau compris.

Le placement des élèves au Self garantit la distanciation minimale, et les tables seront nettoyées et désinfectées après chaque service.

Le local de restauration sera aéré avant et après les repas en ouvrant les portes et fenêtres (courant d'air)